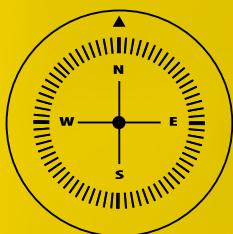


FEUILLE DE ROUTE

TRAVAILLER EN TOUTE SÉCURITÉ SUR SITE



Cette feuille de route est un
outil pratique pour améliorer
la sécurité du travail sur site.



Travaillez de manière sûre et
saine grâce à notre programme
Boussole.

Nous vous demandons de créer un environnement
de travail sûr pour vous et les autres. Si nécessaire,
modifiez votre comportement. Vous pouvez
vous attendre à ce que vos collègues fassent
de même. Vous trouverez de plus amples
informations sur le programme Boussole, toutes
les feuilles de route, les directives en matière de
comportement et d'autres informations utiles sur
la santé et la sécurité sur le site : hscompass.com.



**PENSE AVANT D'AGIR
AGIS EN TOUTE SÉCURITÉ**

BME HEALTH & SAFETY COMPASS

BUSCA
MATÉRIEL POUR LES TRAVAUX PUBLICS

Une initiative de **BME**





FEUILLE DE ROUTE

TRAVAILLER EN TOUTE SÉCURITÉ SUR SITE

Notre Politique

La sécurité du travail sur site fait partie du domaine prioritaire « Sécurité du poste de travail ». Chaque lieu doit avoir un protocole et une évaluation spécifique des risques qui couvre les procédures d'incendie et d'évacuation, celles concernant la sécurisation de l'accès physique, la gestion des paiements en espèces, le travail isolé/à distance et la lutte contre la criminalité.



CE QUE CELA SIGNIFIE POUR VOUS

La voie de la sécurité est la bonne

- >> Toutes les directives applicables pour travailler en toute sécurité sur site doivent être connues et comprises.
- >> Toutes les procédures en cas d'incendie et/ou d'explosion doivent être connues et strictement suivies.
- >> Toutes les procédures et directives concernant le travail avec des machines, des moyens de transport, des rayonnages et des substances dangereuses doivent être connues et strictement respectées.

Un danger ne doit pas être ignoré

- >> La direction doit être immédiatement informée des situations dangereuses sur le site.
- >> Assurez votre propre sécurité et celle des autres en étant attentif aux comportements dangereux observés chez les collègues, les fournisseurs et les clients. Exprimez-vous !

Pense avant d'agir, agis en toute sécurité

- >> Lorsque vous travaillez seul et/ou à distance sur site, vous devez en informer votre responsable au préalable. À distance signifie hors d'atteinte des appels et de la vue des autres.
- >> Lorsque vous travaillez seul et/ou à distance sur site, vous devez disposer de moyens de communication tels qu'un téléphone portable ou un talkie-walkie.
- >> Les comportements et actions suspects et les équipements endommagés doivent être immédiatement signalés à votre responsable.
- >> Tout petit incendie ou risque d'incendie doit être immédiatement signalé à votre responsable.
- >> Sachez où se trouve le point de rassemblement d'urgence sur le site et quand l'utiliser.
- >> Les activités quotidiennes doivent être réalisées en adoptant un comportement conforme aux règles de sécurité.
- >> Les comportements dangereux observés chez les collègues, les fournisseurs et les clients doivent être signalés à tout moment. Exprimez-vous !
- >> Adressez-vous à votre supérieur et/ou responsable(s) de la sécurité au cas où des conseils ou une assistance seraient nécessaires sur place.



« Après un petit incendie à la maison, je me suis porté volontaire au travail pour aider dans les situations d'urgence. Je ne veux plus jamais me sentir aussi impuissant qu'à l'époque. Je veux pouvoir aider et assurer la sécurité des autres. »

Veuillez insérer toute directive légale/réglementaire supplémentaire applicable à ce sujet dans votre entreprise locale